

LIVRE BLANC

1ÈRES ASSISES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



Ministère des Finances et de l'Economie, en charge de l'Energie, de la Protection sociale généralisée, de la Coordination de l'action gouvernementale et des Télécommunications (MEF)



Le mot du ministre

Les Assises de la transition énergétique nous ont permis, collectivement, de nous poser des questions, d'imaginer des voies et de dessiner des chemins pour redéfinir notre politique publique de transition énergétique.

A travers ces quelques mots, je souhaite exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des acteurs ayant contribué, échangé et apporté leurs idées qui vont nous aider à renforcer notre action. Au total, ce sont plus de 110 personnes qui se sont réunies lors de ces Assises, et plus de 40 propositions qui ont émergé.

En guise de remerciement, j'ai souhaité que l'on restitue les échanges qui ont rythmé les quatre tables rondes auxquelles nous avons assisté car celles-ci ont été riches en enseignements. Vous trouverez dans ce livre blanc la synthèse de ces Assises ainsi que les résultats de la large consultation menée auprès du grand public, des communes et des entreprises. Le fruit de cette concertation fera partie intégrante de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2022-2030 à venir.

Cette phase d'échange était essentielle pour la co-construction de notre avenir énergétique et la qualité de vie des générations futures. Il nous faut désormais aller plus vite et plus loin dans nos actions. L'ampleur des enjeux nous appelle à fédérer et mobiliser notre intelligence collective pour mener à bien cette transition car chaque seconde de perdue est une occasion manquée de faire un pas en avant.

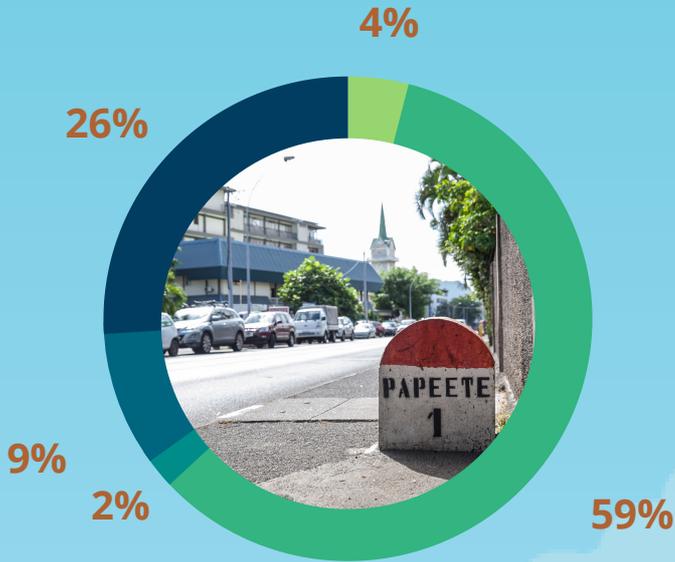
Le monde de demain devra se passer de pétrole, c'est pourquoi il nous faut viser dès aujourd'hui un objectif de zéro émission nette à horizon 2050. Plus tôt nous planifierons cette sortie, plus nous aurons des chances de garantir un avenir serein à nos générations futures. Il en va de notre responsabilité.

Bonne lecture,

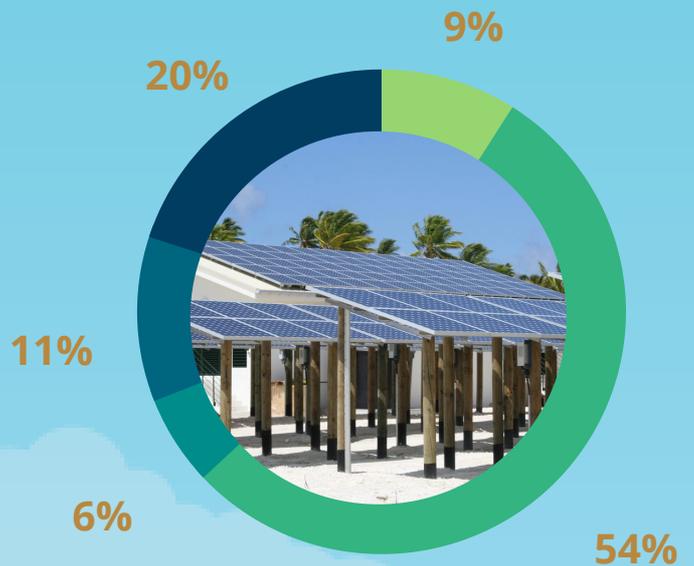
Yvonnick Raffin

Les tables rondes en quelques chiffres

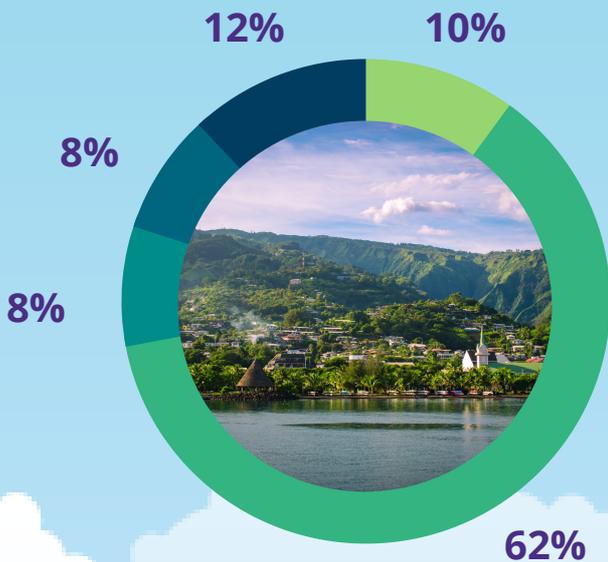
MOBILITE
55 participants



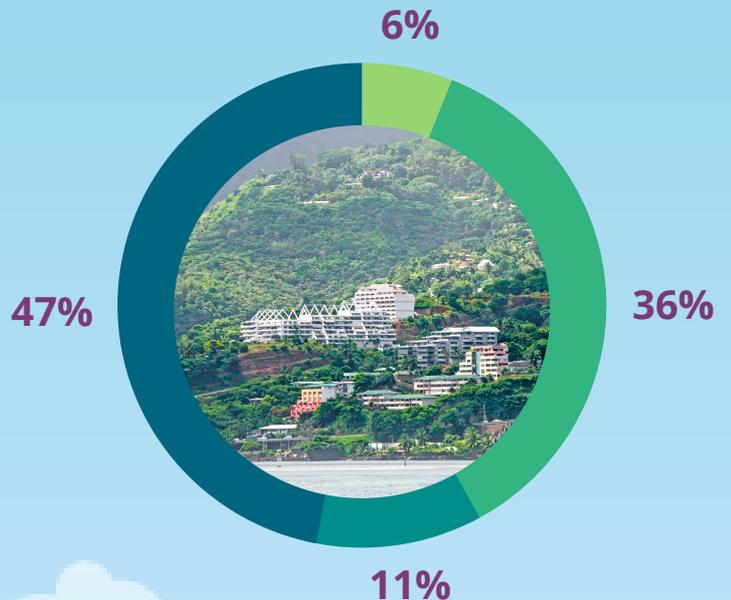
Réseaux ENR
40 participants



COMMUNES ENTREPRISES
50 participants



BÂTIMENTS
35 participants



LEGENDE



ETAT



ENTREPRISES

4



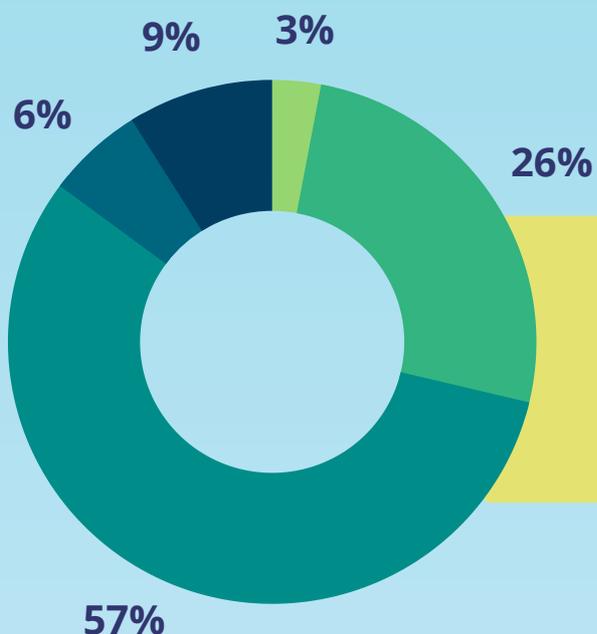
ASSOCIATIONS / SOCIÉTÉ CIVILE (GRAND PUBLIC)



COMMUNES



PAYS



Environ 110 participants aux Assises et + de 300 réponses aux questionnaires en ligne



SOMMAIRE

La mobilité : quelles solutions pour demain ?	6
Les enjeux de l'intégration des énergies renouvelables sur un réseau électrique non interconnecté	10
Quel rôle pour les communes et les entreprises dans la transition énergétique ?	14
Réduire l'empreinte carbone du bâtiment	18





Mobilité, quelles solutions pour demain ?

Le secteur des transports est la première source de consommation d'énergie primaire en Polynésie avec 50% du besoin total en 2019 soit 287 millions de litres d'hydrocarbures, dont 160 millions de litres pour les seuls transports terrestres (à titre indicatif la production d'électricité pèse pour 41% avec 115 millions de litres d'hydrocarbures). Ce constat est directement corrélé avec la hausse du nombre d'immatriculations et plus encore à l'absence d'une offre de mobilités alternatives.

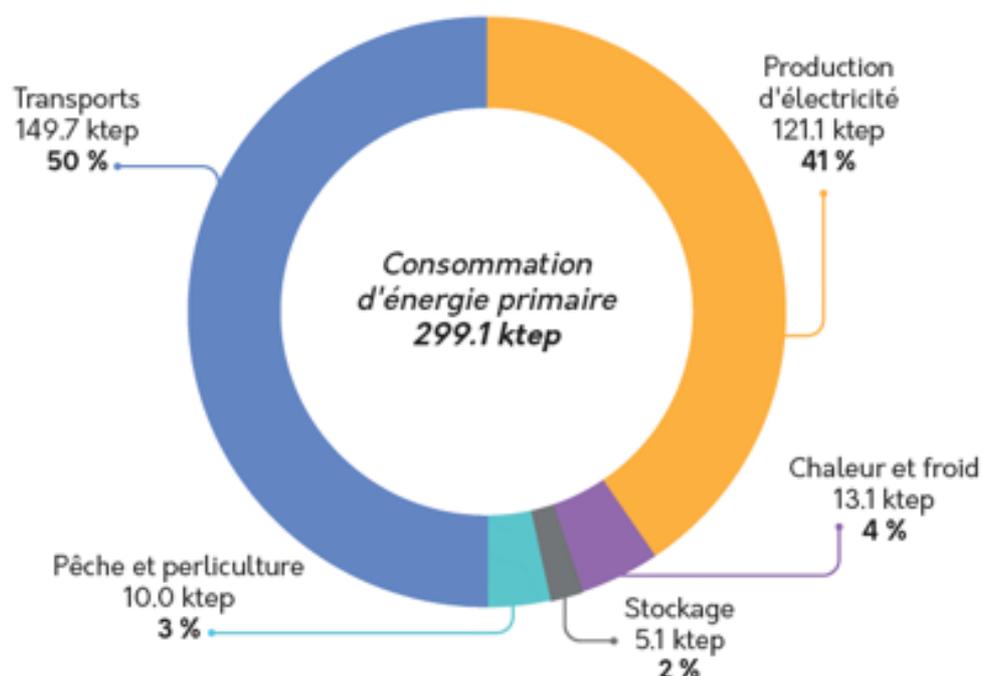
Représentant le 2ème poste de dépenses des ménages après l'alimentation, ces derniers lui consacrent 18% de leur budget, soit 623 000 F en moyenne par an (source : ISPF 2015). Parallèlement, le constat est unanime quant à l'engorgement des réseaux routiers du grand Papeete, en particulier aux heures de pointes de début et de fin de journée.

Dès lors, la transition énergétique doit nécessairement considérer ce secteur comme un enjeu majeur pour ainsi mobiliser les leviers à disposition tels que la demande de transport, le report modal, le taux de remplissage, l'efficacité énergétique des véhicules et l'intensité carbone de l'énergie.

La table ronde dédiée à cette réflexion a permis de mettre en exergue les constats et leviers d'action suivants :

LES CONSTATS ACTUELS

- En tant que thématique transversale, la gouvernance actuelle repose sur une compétence partagée.
- La **disponibilité du foncier** est très restreinte dans un espace contraint comme celui de Tahiti.
- La **réglementation** actuelle (code de la route) n'est pas toujours adaptée aux mobilités douces.
- De **nombreuses études** ont été réalisées sur le sujet, mais **peu d'actions concrètes** en ont découlé.
- Les **infrastructures actuelles** ne sont **pas ou peu adaptées** aux mobilités douces (piétonne et cyclable en particulier).
- **L'engorgement des réseaux routiers** est relativement ponctuel dans la journée et en semaine, correspondant aux horaires des établissements scolaires et de la majorité des activités professionnelles.
- Dans une optique de développement de l'électromobilité, l'impact sur le système électrique ainsi que la gestion de la fin de vie des batteries sont des points à traiter.



**CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN 2019
(TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL NON COMPRIS)**

LES LEVIERS D'ACTION

- Un **état des lieux précis de la mobilité**, y compris du schéma directeur des transports collectifs de Tahiti, apparaît nécessaire (en cours : mise en place d'un observatoire de la mobilité par l'agence OPUA).
- Les **changements d'habitude en matière de mobilité** doivent s'accompagner d'**information**, de **sensibilisation** et d'une **prise en compte des enjeux de justice sociale**.
- La mobilité nécessite d'**instaurer une approche corrélée entre acteurs et institutions** (Pays / communes / secteur privé).
- Une **réelle volonté politique d'agir** apparaît indispensable et pourrait se matérialiser par :



- La révision des **PGA pour favoriser la mobilité active et les transports en commun**
- Le déploiement de moyen(s) de transport en commun en site propre type **tramway, monorail, câble**, etc.

- L'incitation à l'**usage de véhicules légers** et au **changement de motorisation**

- La **déconcentration de certains services publics**

- Le **télétravail** constitue une solution à développer



- La mise en place de **clauses environnementales** imposées dans les **marchés publics**

- La mise en place d'une **filière à responsabilité élargie des producteurs (REP)** pour le **recyclage des batteries** issues de l'électromobilité

- L'incitation à la **mutualisation des trajets** (co-voiturage)

- Les **actions expérimentales sur le terrain** (urbanisme tactique) sont à encourager dans le but d'être testées avant un déploiement plus général si elles s'avèrent concluantes



FOCUS SUR LA VISION DU GRAND PUBLIC

88% des personnes interrogées se sentent concernées par la question de la transition énergétique.

Pour la majorité d'entre elles, elle se matérialise principalement par le développement des énergies renouvelables et la question des transports, alors que les démarches d'économies d'énergies (MDE) apparaissent clairement moins considérées ou méconnues du grand public.



LEGENDE

- NON PAS DU TOUT
- NON PAS VRAIMENT
- OUI
- OUI PLUTÔT
- OUI TOUT À FAIT

Près de 70% des personnes interrogées se disent prêtes à modifier leurs habitudes de consommation pour contribuer à la transition énergétique.

Les enjeux de l'intégration des énergies renouvelables sur un réseau électrique non interconnecté

La Polynésie française dispose d'un réel potentiel en matière d'énergies renouvelables, principalement dans l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque), l'hydroélectricité et les énergies marines.

Avec un ensoleillement annuel relativement constant, le développement du solaire photovoltaïque apparaît incontournable. Du fait de son intermittence, son intégration massive sur un réseau non interconnecté soulève en revanche des défis techniques auxquels il convient de répondre pour assurer la stabilité des réseaux. Dès lors, il est essentiel de se tourner vers des territoires comparables afin de s'inspirer des solutions mises en œuvre. A titre d'exemple, l'île de Kauai, dans l'archipel d'Hawaii, présente des besoins énergétiques similaires aux nôtres (520GWh à Tahiti contre 440GWh à Kauai). En outre, cette île a vu son taux d'énergies renouvelables passer de 36% à 67% entre 2015 et 2020, et vise un objectif de 85% en 2025.

En vulgarisant les enjeux et la problématique, cette table ronde a permis de faire émerger des leviers à mobiliser pour soutenir la pénétration des énergies renouvelables dans le mix électrique polynésien.

LES CONSTATS ACTUELS

Equilibre et placement des énergies :

- Alors que la **puissance appelée en semaine** sur l'île de Tahiti est de **80 à 90 MW**, elle **chute les dimanches** aux alentours de **50 à 60 MW**, ce qui limite la capacité d'écoulement des productions renouvelables.

Maintien de la stabilité du réseau :

- A ce jour, seuls les **moyens de production thermique** assurent la **stabilité du réseau**.

Objectif 75% d'énergies renouvelables en 2030 :

- En **2020**, la **part d'énergies renouvelables** dans le mix électrique était de **30%** à l'échelle de toute la Polynésie, et de **37%** sur l'île de Tahiti.
- Du fait d'un besoin foncier important, des défis techniques soulevés et des considérations économiques, **les professionnels estiment qu'un objectif de 50 à 55% à horizon 2030 est plus réaliste**.

Mobilité 100% électrique :

- Le report à l'identique du secteur de la mobilité sur la production électrique induirait un probable **doublé de la puissance appelée et de la consommation** qui nécessiterait de lourds investissements dans les infrastructures.

LES LEVIERS D'ACTION

Solutions pour garantir l'équilibre offre/demande et le placement des énergies :

- L'arrêt de moyens de productions, y compris renouvelables (au risque de perdre l'énergie non placée)
- Le **stockage de l'excédent de production**
- **Refonte des règles de placement** en privilégiant le solaire en journée et l'hydroélectricité la nuit
- Le déploiement de compteurs intelligents (solution aux coûts et contraintes de déploiement importants au regard d'un bénéfice mesuré)

Maintien de la stabilité du réseau via :

- Des **moyens de production thermique plus flexibles** s'effaçant au profit des énergies renouvelables
- Des équipements assurant des « **services systèmes** » (stockage, etc.), permettant de se passer de production thermique

L'objectif de 75% d'énergies renouvelables en 2030 sur l'île de Tahiti pourrait se traduire par :

- Le **développement de l'hydroélectricité** par une **augmentation du parc de 18 MW** (47 MW actuellement) soit une augmentation de la production de 55 GWh (165 GWh actuellement). Pour ce faire, une **optimisation des installations existantes** et de **nouveaux projets** devraient être développés
- Le **développement du solaire photovoltaïque** par une **augmentation de la puissance installée de l'ordre de 140 MWc** (35 MWc à ce jour) soit une production en 2030 de 212 GWh. Le **besoin foncier à mobiliser représente 150 à 200 ha**

La vision des professionnels autour d'un objectif de 50 à 55% d'énergies renouvelables en 2030 :

- La **sobriété énergétique** pour atteindre une **réduction de 5% des consommations** (-27 GWh)
- Le **développement de l'hydroélectricité** par une **augmentation de puissance de 5 MW** (soit 52 MW au total en 2030) pour une production de 175 GWh via l'**optimisation des installations existantes**
- Le **développement du solaire photovoltaïque** par une **augmentation de la puissance installée de 70 MWc** (soit environ 105 MWc au total en 2030) pour une production de 110 GWh. Pour ce faire, **2 appels à projets de 30 MWc stockés chacun** pourraient être réalisés (le 1er ayant été lancé en 2021), complétés par **10 MW d'installations individuelles** sur toitures

Mobilité 100% électrique :

Cette hypothèse induit l'**augmentation de la production électrique de +400 GWh** (sur la base des consommations d'hydrocarbures actuelles de ces 2 secteurs) et **un besoin en puissance estimé à +100 MW** (85 000 véhicules chargés à 6 kW avec 20% de simultanéité)

Avec une réponse basée sur des installations solaires photovoltaïques (350 MWc) le besoin foncier lié à la seule mobilité électrique est évalué entre **350 et 500 ha** (l'équivalent de 700 stades de football)

Cette solution nécessiterait par ailleurs des investissements dans la production thermique et les réseaux électriques (non chiffrés à ce jour)

Dans les îles autres que Tahiti :

Les centrales hybrides solaires représentent le meilleur gisement à développer, exception faite de quelques potentiels en hydroélectricité et/ou énergies marine



FOCUS SUR LA VISION DU GRAND PUBLIC

A la question d'identifier le principal **frein au développement des énergies renouvelables** en Polynésie française, la majorité des contributions a mentionné leur **coût trop élevé**.

Les autres arguments mis en exergue sont les **réticences de la population aux progrès technologiques** (par crainte pour l'environnement), mais aussi le **manque de foncier** ainsi que la **frilosité des porteurs de projets** à vouloir s'implanter en Polynésie française.

Le **manque de volonté et de décision politique** a également été souligné par une part importante des participants.

Quel rôle pour les communes et les entreprises dans la transition énergétique ?

Face à l'augmentation structurelle des coûts de l'énergie, certaines communes ou entreprises pionnières se saisissent de ces enjeux pour contribuer à la transition énergétique de la Polynésie française.

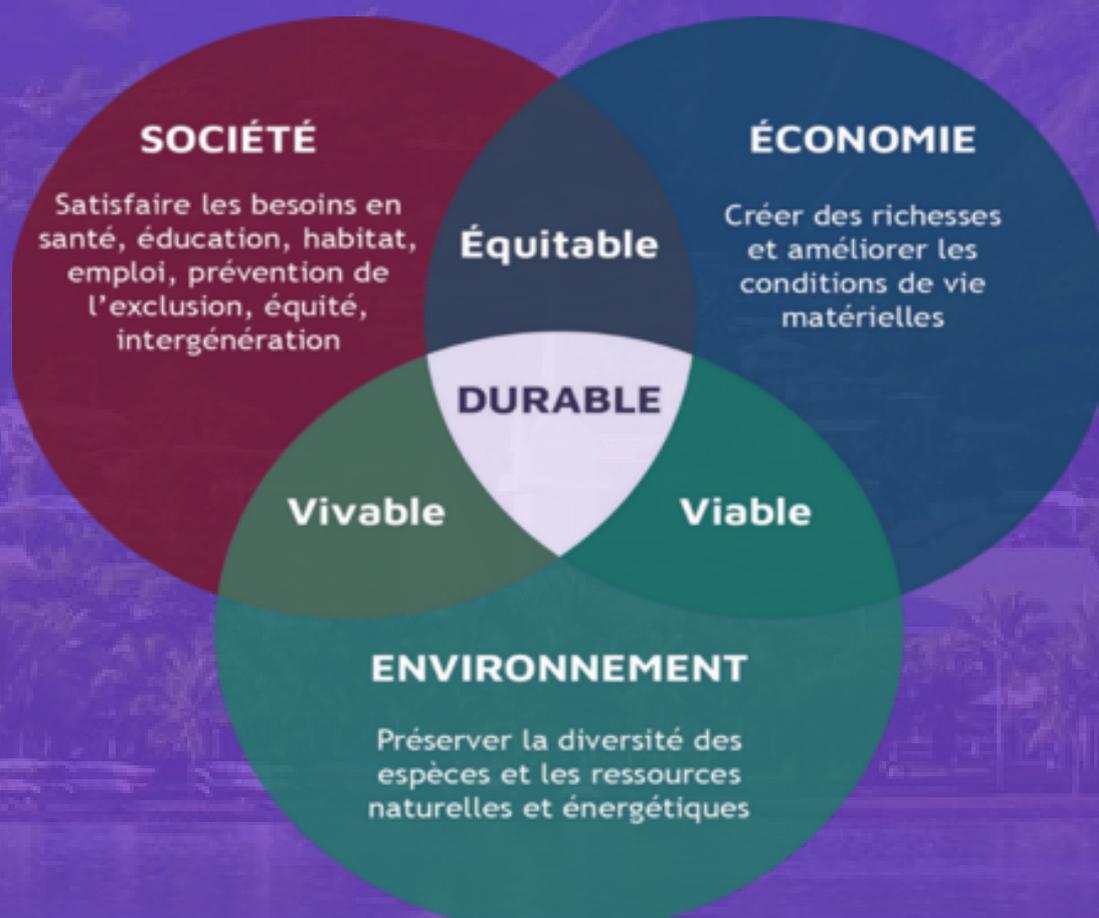
La consommation électrique des entreprises représente près de la moitié de la consommation totale. Dans le cadre d'une opération groupée de diagnostics énergétiques ciblant les surfaces commerciales et industrielles initiée dès 2012 par le Pays, l'ADEME et la CCISM, plus d'une cinquantaine d'entreprises ont d'ores et déjà réalisé un audit énergétique, représentant un potentiel d'économies d'énergie de 16 GWh/an (3% de la consommation annuelle de Tahiti). Certaines d'entre elles ont notamment décidé de se structurer à l'image du Club des Entreprises Polynésiennes Éco-Responsables qui constitue un réseau d'entreprises engagées dans les démarches vertueuses de développement durable.

Les communes tiennent également un rôle crucial dans l'articulation territoriale de la transition énergétique. Depuis 2015, nombreuses sont celles qui ont réalisé des audits énergétiques de leurs bâtiments publics afin d'en réduire leur consommation, tandis que certaines s'engagent activement dans des objectifs de production électrique d'origine renouvelable (communauté de communes des îles Marquises, SPL Te Uira Api No Raromatai, Moorea, Bora Bora, etc.) et de solutions de décarbonation (projet IANOS à Bora Bora dont l'objectif est d'augmenter la part d'énergies renouvelables en corrélation avec la promotion d'une agriculture locale et inclusive et les technologies zéro carbone (transport, énergies marines, etc.)), pour ne citer que quelques exemples.

Au-delà de la valorisation de démarches exemplaires menées par certaines entreprises et communes en matière de transition énergétique, la table ronde dédiée a fait émerger les constats et solutions suivants :

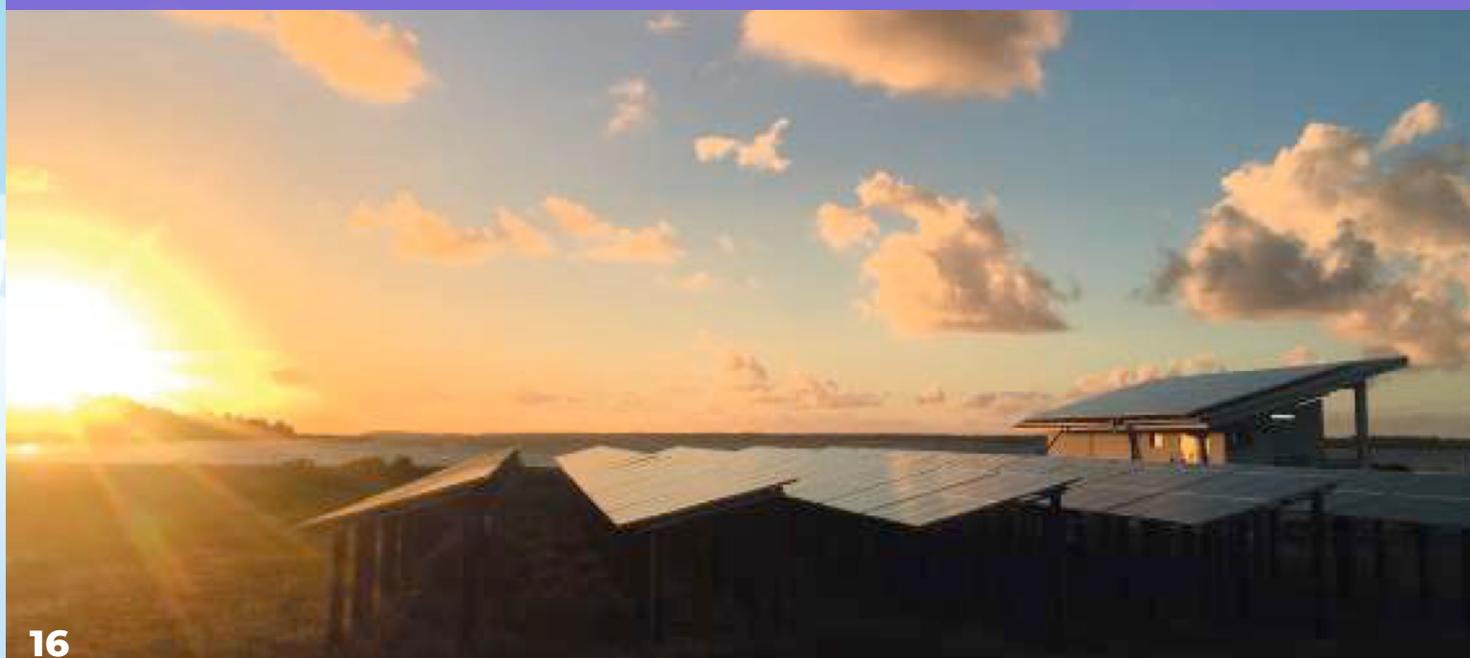
LES CONSTATS ACTUELS

- Il **n'existe pas suffisamment d'incitations** (financières ou autre) pour mettre en œuvre des démarches de sobriété énergétique.
- Le **seuil de passage en commission de l'énergie, le coût de raccordement et les équipements associés** peuvent constituer un **frein au développement des énergies renouvelables**.
- Les **frais d'entretien et de maintenance** des systèmes de production d'énergie renouvelable (solaire photovoltaïque essentiellement) ne sont **pas toujours anticipés** lors de l'investissement dans un projet.
- Les **capacités techniques** et les **ressources humaines** du Pays et des communes sont **insuffisantes** pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.
- Les politiques de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) des grandes entreprises n'intègrent pas toujours leurs sous-traitants.



LES LEVIERS D'ACTION

- La **mise en place d'un dispositif incitant à la réalisation d'économie d'énergie** serait à développer afin d'inciter financièrement les entreprises à approfondir leur démarche de transition énergétique. Une proposition formulée par le MEDEF et détaillant les principes d'application sera transmise au Pays.
- La **sensibilisation et la formation (des élus et techniciens communaux mais aussi des entreprises)** à la transition énergétique et aux démarches d'économies d'énergie (réduire sa consommation en amont avant d'aborder l'efficacité énergétique puis le renouvelable) est un préalable incontournable. Les communes seront ainsi mieux armées face aux porteurs de projets privés, et les entreprises adopteront plus aisément une démarche de production vertueuse.
- L'**Espace Info Energie** et les **Conseillers communaux en énergie partagés** doivent être **développés davantage**.
- Les **capacités techniques** et les **ressources humaines** du Pays et des communes doivent être **renforcées**. Pour les îles et communes éloignées, la mutualisation de ces ressources serait à envisager.
- Le **déploiement des centrales hybrides diesel / solaire photovoltaïque** apparaît comme une solution pertinente à déployer dans les communes éloignées, à condition de prévoir la maintenance nécessaire et le recyclage des batteries et onduleurs.
- Le **renforcement et l'élargissement de la défiscalisation en matière d'énergie renouvelable** est souhaitée par beaucoup d'acteurs.
- Les **modèles de financements participatifs ou « crowdfunding »** constituent une alternative aux voies de financements traditionnels, notamment emprunts bancaires ou subventions.



FOCUS SUR LA VISION DES ENTREPRISES ET DES COMMUNES

Depuis 2010, grâce au partenariat du Pays avec l'ADEME, une centaine de Conseils d'Orientation Énergétique (COE), Diagnostics énergétiques et Bilans des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) ont été réalisés dans des entreprises et communes de Polynésie française. Ces démarches visent à mettre en exergue les postes de consommation énergétique qui pourraient être réduits grâce à des solutions d'optimisation, d'efficacité énergétique, voire d'installation de production d'électricité via des énergies renouvelables. Le taux de l'aide octroyée pour ces études oscille entre 50 et 70%.

Pour la majorité des **entreprises** interrogées, la transition énergétique correspond **d'abord à une baisse des charges d'énergie**. Plus de la moitié d'entre elles considère que **les investissements financiers nécessaires constituent un frein** à la mise en œuvre de la transition énergétique.

La **mise en place de dispositifs incitatifs** visant **l'optimisation de la consommation électrique** est majoritairement plébiscitée comme levier d'action.

Pour la majorité des **communes** interrogées, la transition énergétique est synonyme de **développement des énergies renouvelables** tandis que la **réduction des dépenses de fonctionnement liées à l'énergie** n'arrive qu'en seconde position. Elles sollicitent un **accompagnement personnalisé**, un **renforcement des ressources humaines** et une **meilleure compréhension des enjeux et solutions disponibles** (par l'organisation régulières de tables rondes par exemple).

Les **conseillers en énergie partagés (CEP)** déployés depuis quelques années au sein de groupements de communes (Communauté de communes des îles Marquises (CODIM), Communauté de communes de Havai, et plus récemment Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des Tuamotu-Gambier (SIVMTG) et Syndicat pour l'Électrification des Communes du Sud de Tahiti (SECOSUD)) ont justement pour rôle d'assurer cet accompagnement afin de palier le manque de compétences spécifiques de certaines communes dans le domaine de l'énergie.



Réduire l'empreinte carbone du bâtiment

Le secteur du bâtiment a un rôle majeur à jouer dans la contribution à la réduction de l'empreinte carbone du Territoire.

L'usage de matériaux biosourcés, issus de matières organiques renouvelables, à faible impact environnemental ou recyclés permet de facto de limiter l'empreinte carbone du bâtiment. La conception bioclimatique des bâtiments, qui prend en compte les particularités du lieu d'implantation dans le design de la construction, permet d'améliorer le confort naturel de manière passive et donc d'éviter ou limiter dans le temps le recours à des équipements électriques souvent énergivores.

S'inscrire dans cette démarche de sobriété et d'efficacité permet donc de participer à la transition énergétique en limitant le recours à des ressources et des équipements dans leur quasi-totalité importés (matériaux de construction, hydrocarbures, etc.).

La table ronde dédiée à ce sujet a considéré les différentes étapes de la vie d'un bâtiment en évoquant les constats et les leviers d'actions envisagés. La rénovation des bâtiments a particulièrement été mise en avant par les intervenants.

LES CONSTATS ACTUELS

Phase de construction :

- A peu de choses près, **l'intégralité des matériaux utilisés** présente une **énergie grise élevée** (ciment, acier, verre et aluminium), **90% du bois de construction est importé**, les **pierres des rivières** servant à la fabrication du béton ne sont **pas renouvelables et leur extraction a un impact environnemental**.
- La **filière bois local est en cours de structuration et normalisation** par l'administration pour être exploitée dans la construction. Cependant, elle ne pourra couvrir la totalité du bois importé et l'administration du Pays ne dispose pas, actuellement, de suffisamment de **ressources humaines pour étudier ou créer d'autres filières locales de matériaux de construction**.
- La démarche de **conception bioclimatique et réflexion en coût global est peu répandue**. La **réglementation énergétique des bâtiments (REBPF) applicable aux constructions neuves en 2023 intègre des principes fondamentaux mais ne semble pas suffisamment ambitieuse pour certains acteurs**.
- Les critères d'attribution du concours financiers de l'Etat ou du Pays n'encouragent pas les projets de construction vertueux. De plus, les acteurs publics n'intègrent pas systématiquement une démarche d'écoconstruction dans leurs projets.

Phase d'exploitation :

- De nombreux diagnostics énergétiques ont été financés pour des bâtiments privés et publics. Le **potentiel de réduction des consommations a été évalué à environ 20%**. Le bilan de ces diagnostics est en cours de consolidation.
- Le **parc bâti existant étant bien supérieur aux futures constructions soumises à la REBPF**, il est essentiel que le Pays travaille sur le volet de la rénovation thermique. Cependant, la rénovation de bâtiments en état d'insalubrité étant déjà rarement opérée, la rénovation thermique semble illusoire sans accompagnement.
- La consommation énergétique est fortement corrélée au **comportement des usagers**.

LES LEVIERS D'ACTION

Phase de construction :

- Réaliser un **état des lieux sur les émissions associées aux différents modes de construction locale** pour un meilleur pilotage quant à l'empreinte carbone du secteur de la construction.
- **Moduler les taux de financement** ou **imposer aux acteurs publics l'intégration systématique d'une démarche d'écoconstruction** dans leurs projets (FAREco ou conception bioclimatique et bois local).
- **Renforcer la communication** auprès des professionnels et des usagers sur les démarches d'écoconstruction.
- **Conditionner les défiscalisations** à la mise en place de la démarche FAREco et inciter financièrement les autres porteurs de projet à s'engager dans cette démarche.
- **Accompagner le développement d'autres filières** de matériaux locaux (isolation, etc.).

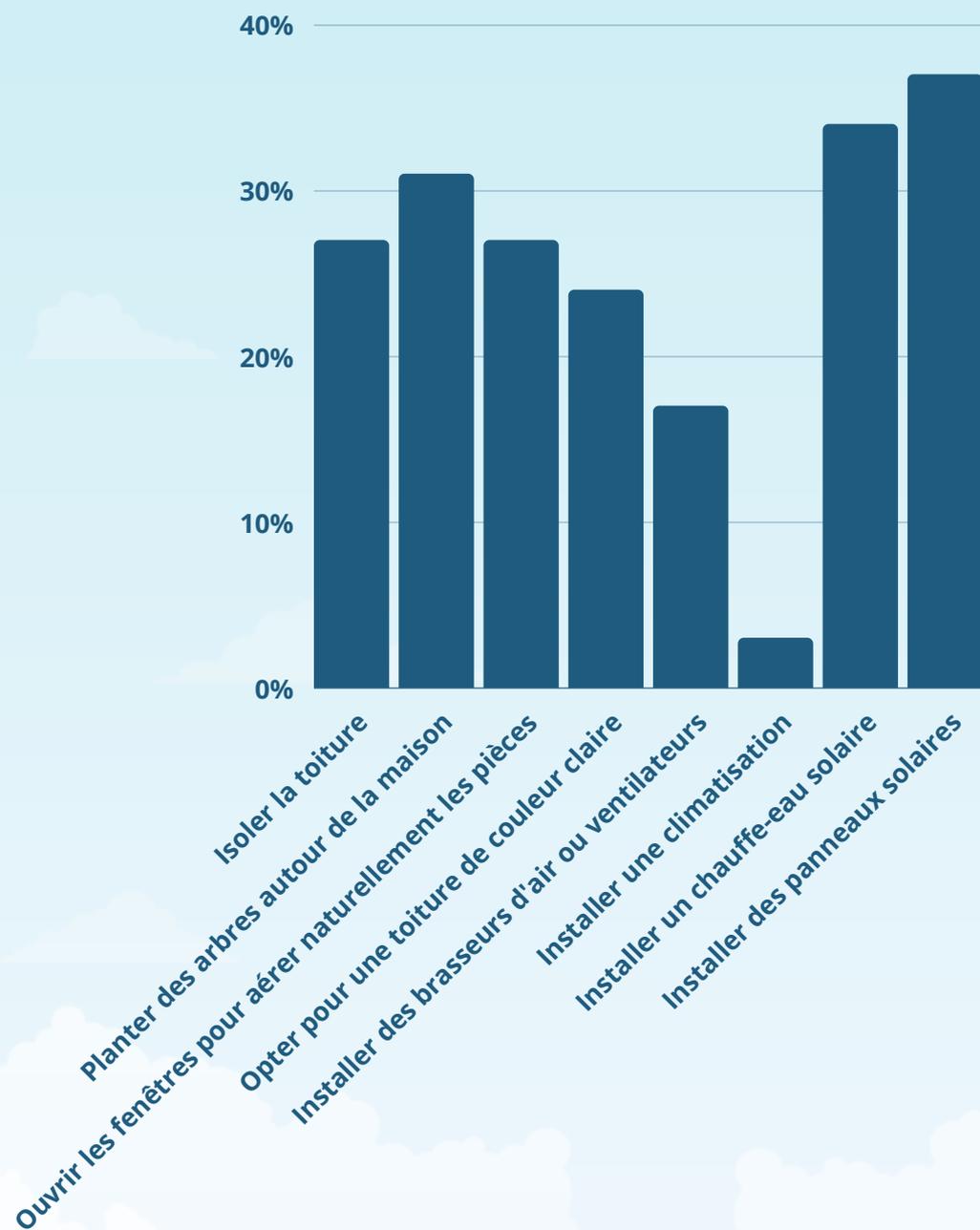
Phase d'exploitation :

- **Promouvoir l'optimisation et la rénovation énergétique :**
 - Créer un **cadre incitatif** en **pérennisant les diagnostics énergétiques** et **conditionnant le versement d'aide(s) financière(s)** dans la construction à la **mise en place de matériaux ou d'équipements** ayant pour but de **diminuer la consommation énergétique**.
 - **Créer un cadre réglementaire** : étendre la réglementation aux projets de rénovation, conditionner la vente des biens à une performance énergétique minimale, etc.
- **Renforcer la communication sur l'importance des comportements individuels** dans la consommation énergétique des bâtiments.



FOCUS SUR LA VISION DU GRAND PUBLIC

A la question de savoir comment réduire la consommation énergétique dans son logement, la majorité des réponses cible l'installation de panneaux photovoltaïques (37%) et l'installation de chauffe-eau solaires (34%). Les plantations environnantes (31%), l'isolation de la toiture (27%) ou encore la ventilation naturelle (27%) arrivent au second plan.



La Réglementation Énergétique des Bâtiments, qui sera applicable à partir de juillet 2023 pour les constructions neuves, cible ces 2 derniers enjeux ainsi que l'installation de chauffe-eau solaires comme étant les leviers les plus impactants.

Remerciements aux participants des tables rondes :

Présidence de la Polynésie française, Vice-président, Ministre du Logement et de l'Aménagement, en charge des Transports interinsulaires (VP), Ministre des Finances et de l'Economie, en charge de l'Energie, de la Protection sociale généralisée, de la Coordination de l'action gouvernementale et des Télécommunications (MEF),

Conseil économique social environnemental et culturel (CESEC), Fédération des Associations de Protection de l'Environnement, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence Française de Développement, Université de la Polynésie française,

Délégation à la recherche, Délégation à l'habitat et la ville, Délégation aux affaires internationales et européennes, Direction de la construction et de l'aménagement, Direction de l'agriculture, Direction de l'environnement, Direction de l'équipement, Direction des impôts et des contributions publiques, Direction des transport terrestres, Direction générale de l'éducation et des enseignements, Direction polynésienne des affaires maritimes, Service du tourisme,

Agence OPUA, Caisse de Prévoyance Sociale, Espace Info Energie, Grands Projets de Polynésie, Office Polynésien de l'Habitat,

Actemium Polynésie, Air Tahiti Nui, Aremiti, Banque SOCREDO, Brasserie de Tahiti, CEGELEC, Club des Entreprises Polynésiennes Eco-Responsables, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Polynésie française, Ecoenergy, Ecowatt, EDT Engie, Energie Solaire Consulting, Fenuama, Gaz de Tahiti, Groupe SODIVA, Huilerie de Tahiti, Innovative Digital Technologies, IP², Manaito, Mouvement des Entreprises de France en Polynésie française, Nautisport Industries, ORA Architecture, Sin Tung Hing, Société de navigation des Tuamotu - Saint Xavier - Maris-Stella, Société Polynésienne de l'eau, de électricité et des déchets, SR ENGINEERING, Stéphane BITOT Consultant, SUNZIL, Société de transport d'énergie électrique en Polynésie (TEP), Total Energies, VDM Charpente,

Commune de Fangatau, Commune de Hao, Commune de Huahine, Commune de Nuku Hiva, Commune de Papeete, Commune de Pirae, Commune de Punaauia, Commune de Taputapuatea, Commune de Ua Pou, Communauté de communes des Îles Marquises, Société publique locale "Te Uira Api no Raromatai", Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des Tuamotu-Gambier, Syndicat pour l'Electrification des Communes du Sud de Tahiti, Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Chambre de Commerce d'Industrie des Services et des Métiers, Société de Financement du Développement de la Polynésie française.



ENSEMBLE CONSTRUISONS UN AVENIR DURABLE



Ministère des Finances et de l'Economie, en charge de l'Energie, de la Protection sociale généralisée, de la Coordination de l'action gouvernementale et des Télécommunications (MEF)

Coordination éditoriale : Tahiti Expert Event, Service des énergies (SDE)

Photos : Service des énergies (SDE), l'Observatoire Polynésien de l'Energie (OPE), SUNZIL, TEP, Cyril REBOUILLAT, Bertrand PORTIER Architecte, Commune de Moorea, Direction de l'Ingénierie Publique, ORA Architecte, OPH, EDT, Marama Nui

Rédaction : Service des énergies (SDE), Ministère en charge de l'énergie (MEF)

Conception graphique : Tahiti Expert Event